

Stage de formation second degré

Les moyens dans le second degré



21 novembre 2024

de 9h à 17h



A la bourse du travail de Paris
3 rue du Château d'eau
75010 Paris (Métro République)



Au programme

9h - Accueil

9h30 – 10h30 Plénière

DHG, ce qu'il faut savoir.

Quelles revendications sur les moyens en collège et en lycée ?

10h30 – 12h30 Ateliers

Lire une DHG / Formuler des revendications

14h – 14h30 Plénière

Compte-rendu des ateliers

14h30 – 16h Ateliers

Les moyens en CSA-D et en CSA-A / IPS, moyens en éducation prioritaire

Lecture de documents

16h – 17h Plénière

Compte-rendu des ateliers

Préparer votre stage : venir avec la DHG de votre collège ou de votre lycée, les documents du CSA et votre ordinateur personnel muni d'un traitement de texte et d'un tableur

Se former c'est un droit !

Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation par an sans aucun retrait de salaire.

La demande écrite doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage.

En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé.

En cas de refus, contactez le syndicat.

Pour vous inscrire :

1. Adresser une demande écrite à votre hiérarchie avant le 21 / 10 / 2024. Un modèle de demande est disponible sur notre site et au verso.

2. En vous inscrivant auprès de SUD éducation via le formulaire à cette adresse : <https://interne.sudeducation.org/evenement/stage-les-moyens-dans-le-2d-degre/>

Modèle de demande de congé pour formation syndicale à donner à votre hiérarchie un mois avant le stage

Nom :
Prénom :
Fonction :
Établissement :



A, le

A :

- Monsieur/ Madame l'Inspecteur·trice d'académie sous couvert de l'IEN [personnels du 1er degré]
- Monsieur / Madame le-la Recteur·trice sous couvert du / de la chef·fe d'établissement [personnels du 2d degré]
 - Monsieur / Madame le-la chef·fe d'établissement [AED]
- Monsieur / Madame le-la Recteur·trice sous couvert du / de la pilote du PIAL [AESH]
- Monsieur / Madame le / la président·e d'université sous couvert du directeur d'UFR / du chef de service [personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche]

Madame, Monsieur,

En application de l'article L215-1 du Code Général de la Fonction Publique et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le 21 novembre 2024 à Paris sous l'égide du Centre d'Étude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris.

Signature